



DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES DE LA SECTION ATHLETISME

Votre adhésion au sein de la section Athlétisme du CA Fribourg a pour effet de vous intégrer pleinement dans la vie de notre club, avec tous les **avantages** que cela implique. Cela étant, votre qualité de membre vous astreint également à une série d'**obligations** indissociables de toute vie associative.

DROITS

- mise sur pied par le staff technique **de 1 à 5 entraînements** par semaine (selon les groupes) ;
- **encadrement** des athlètes pendant les entraînements et les compétitions ;
- **enseignement** et suivi technique tout au long de la saison ;
- participation à diverses **compétitions** et prise en charge des **frais d'inscription** y relatifs ;
- organisation de **camps d'entraînement** et autres **journées spéciales** ;
- mise à disposition de **matériel d'entraînement** adapté ;
- mise à disposition de **salles de sport** (hiver) et du **stade** (été) ;
- suivi spécifique et avantages supplémentaires pour le groupe 1 (groupe de performance) ;
- rabais et actions spéciales chez notre partenaire (Mondo Sport à Morat).

DEVOIRS

- paiement de la **cotisation** dans les délais
- commande de la **tenue du club** lors de l'adhésion
- **comportement** irréprochable lors des entraînements et des compétitions
- **respect des délais** d'inscription aux compétitions et autres manifestations

- **PRESENCE REGULIERE ET PONCTUELLE** aux entraînements
- participation **OBLIGATOIRE** aux compétitions fixées par le club
- collaboration **OBLIGATOIRE** à l'organisation d'un meeting (2 pers. min.)
- collaboration **OBLIGATOIRE** à la Course Morat-Fribourg (2 pers. min.)

OBLIGATION DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

L'école d'athlétisme du CA Fribourg n'a pour vocation ni d'être un self-service, ni d'officier comme une garderie d'enfants. En ce sens, une présence régulière aux entraînements et la participation à quelques compétitions dûment sélectionnées par notre staff font partie intégrante des obligations inhérentes à chaque athlète. Les mêmes principes valent également pour les groupes 1-2-3.

Particulièrement prisée, notre école d'athlétisme affiche actuellement un taux de remplissage maximum et nécessite une organisation irréprochable. En ce sens, il est important que les enfants inscrits participent régulièrement aux entraînements et qu'ils ne les choisissent pas au gré de leurs humeurs et autres envies, laissant ainsi une place vide et sollicitant inutilement l'effectif de nos entraîneurs.

Quelle soit régulière ou ponctuelle, la participation aux compétitions est également **importante** : elle permet aux athlètes de rompre avec la monotonie des entraînements, d'apprendre à connaître leur corps et ses limites, de se mesurer à autrui ou encore d'être plongé dans l'effervescence de la compétition.

➤ ECOLE D'ATHLETISME

Les athlètes de l'école d'athlétisme sont tenus de participer à un minimum de 4 à 5 compétitions annuelles.

Automne/hiver (2 compétitions) :

- **une course sur route en automne/hiver** (novembre/décembre)
- **un des deux cross** organisés dans le canton (Guin en janvier ou Farvagny en février)

Printemps/Eté (3 à 4 compétitions) :

- le **meeting d'ouverture** organisé par le club (début mai)
- pour les athlètes sélectionnés (groupes A et B1 uniquement) les **championnats fribourgeois de relais**
- la **journée cantonale des écoliers** (fin septembre)
- la **course jeunesse du Morat-Fribourg**

Sauf cas de force majeure, les empêchements doivent être signalés et dûment motivés au minimum 48h à l'avance. Le CAF se réserve le droit de mettre les frais d'inscription inutilement payés à charge des parents.

➤ GROUPES 1-2-3

Les compétitions (courses, cross, salle) font partie intégrante du programme d'entraînement, ceci en fonction de la planification et des objectifs de chacun.

- Le Groupe 1 participe **régulièrement** aux compétitions nationales, régionales et cantonales.
- Les Groupes 2 et 3 participent **régulièrement ou ponctuellement** aux compétitions régionales et cantonales, ainsi qu'aux championnats et finales suisses jeunesse.

➤ GROUPE JOGGER

En fonction du nombre de membres, la participation à la Coupe Fribourgeoise, voire au Groupe E Tour est un objectif du groupe, de même que la participation 1x par an dans un **cadre appliqué mais détendu, avec ou sans volonté compétitive** à une grande course nationale ou internationale. Si la présence régulière aux entraînements est souhaitée, la participation aux compétitions est néanmoins **facultative**.

OBLIGATION DE COLLABORER AUX MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LE CLUB

Constat no1 : *sans organisateurs, aucun meeting ; sans meetings, pas d'intérêt des enfants pour l'athlétisme !*

Constat no2 : *la Course Morat-Fribourg rapporte quelques 20'000.- annuels au club... à condition de lui fournir des collaborateurs en suffisance.*

Le CA Fribourg est l'un des **pilliers de l'organisation de meetings** dans notre canton. Année après année, nous organisons **entre 2 et 3 manifestations sportives** d'importance cantonale, régionale voire nationale, lesquelles **nécessitent en moyenne 65 collaborateurs** et contribuent à la promotion de l'athlétisme, à la visibilité de notre club et à la bonne santé financière de ce dernier.

Le CA Fribourg est également l'organisateur de la célèbre **Course Morat-Fribourg**, laquelle a lieu **chaque 1^{er} dimanche du mois d'octobre** et nécessite, pour sa mise sur pied, l'aide de quelques **500 bénévoles**. Cette course contribue très grandement à la bonne santé de notre club puisqu'elle nous permet d'enregistrer entre Fr. 15'000.- et Fr. 20'000.- de rentrées annuelles (plus du tiers de notre budget), lesquelles sont intégralement investies dans notre club.

Si le CAF a l'immense chance de pouvoir compter sur un **noyau de fidèles collaborateurs (membres actifs/passifs, anciens du club, parents)** qui, année après année, nous apporte leur précieux soutien, indispensable à la mise sur pied de nos manifestations, leur effort resterait toutefois vain sans **l'engagement de chaque athlète du club et de ses parents !**

DEVOIRS DE L'ENSEMBLE DE NOS MEMBRES

Manifestations sur piste organisées par le CAF (2 à 3 manifestations par année) :

- fournir un **minimum de deux collaborateurs** (parents, frère, sœur, ami) à l'occasion d'**une des manifestations** sur piste organisée par le CAF ;

ET

- **collaborer personnellement** aux manifestations organisées par le CAF lorsqu'ils n'y participent pas comme athlètes pour cause de blessure ou de limite d'âge ;

Mini Morat-Fribourg et Course Morat-Fribourg :

- fournir un **minimum de deux collaborateurs** (parents, frère, sœur, ami) à l'organisation de la Course Morat-Fribourg (a toujours lieu le premier dimanche d'octobre) ;

ET

- **collaborer personnellement** à l'organisation du mini Morat-Fribourg ET de la Course Morat-Fribourg (2 jours) ;

Ecoliers : participation à la course le samedi pour tous et collaboration obligatoire le dimanche dès l'âge de 9 ans

Groupes 1-2-3 : collaboration à la course le samedi et le dimanche

Groupe Jogger : collaboration à la course le samedi et le dimanche (dimanche seulement pour ceux qui ne courent pas)

COMMENT REMPLIR MES OBLIGATIONS DE MEMBRE ?

D'ici début décembre, chaque athlète du club recevra un formulaire d'inscription, comprenant :

- 1) la liste des compétitions auxquelles la participation est obligatoire.
- 2) la liste des manifestations exigeant leur présence en qualité de bénévole et leur date (*le Morat-Fribourg a toujours lieu le premier dimanche d'octobre*).

Il incombera alors à chaque membre du club de nous confirmer sa participation à chacune de ces manifestations et de nous communiquer l'identité des collaborateurs qu'il met à disposition (au minimum 2 pers lors d'un meeting sur piste et 2 pers lors de la Course Morat-Fribourg).

Ce document aura valeur d'engagement irrévocable et devra nous être retourné dès la reprise des entraînements 2017. En cas d'empêchement, les bénévoles inscrits seront tenus de fournir un remplaçant.

FD/28.10.2016